



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

Association canadienne de physiothérapie

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Consultations prébudgétaires

La réforme des retraites : créer une stratégie qui reflète la nature évolutive du travail

6 août 2014

Résumé

La nature du travail a radicalement changé au cours de la dernière génération, de même que le paysage des régimes d'épargne-retraite. Les carrières ne dépendent plus de l'employeur; en revanche, elles ont le plus souvent un rapport avec la profession. Par exemple, un avocat, un ingénieur ou un physiothérapeute ne travaille pas pour un employeur, une entreprise ou une clinique tout au long de sa carrière, mais il cherche à préserver son titre professionnel. C'est pourquoi l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de permettre aux associations professionnelles d'administrer les fonds de pension groupés interentreprises.

Les personnels de santé en particulier ont été touchés par l'évolution du paysage de leur carrière. La réforme du système de santé a révélé toute l'importance des soins communautaires, mais la réforme de la législation et des retraites n'a pas comporté de discussions au sujet de la mobilité de la main-d'œuvre, notamment la désaffection à l'égard des centres de soins tertiaires dominés par les syndicats, comme les hôpitaux, au profit des centres de soins primaires. La création d'un volet Ressources humaines de la santé dans la réforme des retraites offre une solution à de nombreux professionnels de la santé qui ont vu leur milieu de travail évoluer de façon draconienne, notamment une hausse des professionnels de la santé indépendants qui travaillent à contrat ou dans de petites entreprises. La stratégie de réforme des retraites présentée dans ce mémoire propose au gouvernement fédéral de se tourner vers les associations professionnelles, comme l'ACP, qui sont en excellente posture pour proposer une solution qui répond aux besoins de personnels de santé en pleine évolution.

Recommandation

- Modifier la législation fiscale en vigueur pour permettre aux Canadiens d'investir dans des régimes de retraite enregistrés groupés axés sur la profession et interentreprises.

Contexte

La réalité d'aujourd'hui est que les Canadiens ne font pas suffisamment d'économies pour l'avenir, et les instruments d'épargne-retraite sont viciés. Pour la majorité des Canadiens, on peut parler d'évolution de l'emploi et des carrières. Les physiothérapeutes peuvent passer une partie de leur carrière dans la fonction publique, peut-être comme syndicalistes, mais la radiation des services de physiothérapie dans l'ensemble du Canada a entraîné un revirement au profit du secteur privé. Les physiothérapeutes sont aujourd'hui nombreux à travailler à contrat, à être autonomes ou à être propriétaires d'une petite entreprise, ce qui modifie le contexte de l'épargne-retraite. Et les physiothérapeutes ne sont pas seuls à connaître un tel sort. Il y a à peine une génération, les Canadiens pouvaient compter sur les caisses de retraite de leur employeur ou d'un syndicat pour bénéficier de la sécurité à long terme grâce à des régimes à prestations déterminées, alors que ces types de régimes se heurtent aujourd'hui à d'importants

problèmes de solvabilité et qu'ils ne seront vraisemblablement pas la réponse pour la prochaine génération de Canadiens.

Les spécialistes des régimes de retraite comprennent aujourd'hui que même le Régime de pensions du Canada ne peut s'adapter à la nature évolutive du travail et à l'évolution du marché. Cela oblige les gouvernements à adopter une position axée sur les futurs besoins des Canadiens, en s'efforçant de prédire constamment l'évolution des besoins de la population active, les comportements des consommateurs, de déterminer la meilleure façon d'inciter les Canadiens à épargner dans un milieu où les taux d'intérêt sont bas, et de modifier la législation fiscale à l'appui de nouveaux instruments d'épargne-retraite.

On voit apparaître de nouveaux modèles de retraite face à l'évolution du paysage, mais l'ACP affirme que leur fonctionnement se fait dans un système qui est vicié. Cela est attribuable : 1) aux régimes à cotisations prédéterminées, axés sur des cotisations prévisibles et l'alignement des risques et des avantages des cotisants, ce qui oblige ces derniers à prendre des décisions d'investissement compliquées alors qu'ils n'ont souvent aucune expertise dans le domaine des placements¹; et 2) au fait qu'ils reposent sur des possibilités fragmentées d'économies à long terme qui sont limitées à la durée de l'emploi auprès d'un employeur. En 2010, le *Wall Street Journal* a rapporté que le travailleur moyen, peu importe qu'il vive aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Royaume-Uni, change d'emploi entre cinq et sept fois au cours de sa carrière. Lorsqu'on applique cela à l'épargne-retraite, cela signifie que chaque travailleur peut avoir entre cinq et sept fonds de retraite, qu'il s'agisse de fonds de pension, de REER ou d'autres vecteurs d'investissement.

Les difficultés de l'épargne-retraite au Canada

Les experts financiers sont parfaitement conscients des difficultés que présentent les régimes à prestations et à cotisations déterminées sur le marché d'aujourd'hui. Les régimes à cotisations déterminées fonctionnent à la manière d'un plan d'accumulation de capital, comme un REER collectif et un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB). Des contributions prévisibles sont versées moyennant une harmonisation des risques et des avantages pour les membres du régime. Cependant, ce ne sont pas des modèles efficaces sur le plan économique, car ils ne tiennent pas compte de la valeur appréciable d'une mise en commun des risques et des coûts parmi les membres du régime. Tandis que les membres atteignent la phase d'encaissement de leurs investissements, on constate également une grande incertitude car il est impossible de prévoir s'ils survivront à leur retraite, pas plus qu'ils ne peuvent prévoir quand les fluctuations du marché risquent d'affecter la valeur de leur portefeuille. De fait, de nombreux Canadiens ont été affectés par d'importantes corrections des marchés à la fois en 2000 et en 2008, soit juste avant ou juste après leur retraite, ce qui leur a laissé des possibilités limitées en vertu du régime fiscal actuel de gérer les pertes essuyées par leurs régimes. Les régimes à prestations déterminées sont également en passe de devenir une

¹ Jana R. Steele, Angela Mazerolle et Mel Bartlett. 2014. *Target-Benefit Plans in Canada – An Innovation Worth Expanding*. C.D. Howe Institute. Commentaire n° 411.

Association canadienne de physiothérapie

La réforme des retraites : créer une stratégie qui reflète la nature évolutive du travail

chose du passé, car la persistance de la faiblesse des taux d'intérêt, conjuguée à la volatilité des marchés des actions a entraîné le sous-financement de nombreux régimes.

Solution : une stratégie de retraite placée sous la direction des professions

À l'heure actuelle, les associations professionnelles peuvent avaliser des régimes à cotisations déterminées pour leurs membres. Toutefois, l'ennui des régimes à cotisations déterminées est qu'ils ne tiennent pas compte de la valeur appréciable découlant de la mise en commun des coûts, des risques de placement et des risques de longévité parmi les membres du régime. Pour surmonter ces difficultés d'une épargne-retraite efficace, l'ACP propose une nouvelle stratégie qui permet aux associations professionnelles de gérer les régimes de retraite. Cela nécessitera de modifier la législation fiscale, qui ne permet pas aujourd'hui aux associations professionnelles d'administrer des fonds de pension. Cela peut également entraîner une désaffection à l'égard des régimes de pension dirigés par les syndicats au profit de régimes de pension d'associations professionnelles qui regroupent des employeurs multiples. Compte tenu de cette modification prévue à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'ACP souscrit aux mécanismes régulateurs qu'exigent les régimes de retraite, qui en assurent l'administration indépendante par un fiduciaire, un conseil de fiduciaires ou une société à but non lucratif.

Conclusion

L'innovation consiste parfois à opérer des choix ardu. Si nous voulons un système de retraites qui reflète la réalité des Canadiens, nous devons nous tourner vers l'avenir et apporter des modifications qui reflètent ce que vivront les Canadiens. À l'ACP, nous comprenons parfaitement que la stratégie envisagée exigera des efforts afin d'harmoniser les législations provinciales, qui appuient les régimes interentreprises interprovinciaux placés sous la direction d'une association professionnelle. Pour que cette idée puisse se concrétiser, nous proposons de collaborer avec le gouvernement fédéral, le ministère des Finances, l'Institut canadien des comptables agréés et d'autres intervenants clés pour définir les instruments de réussite. Nous considérons cela comme une stratégie de longue haleine, qui oblige à réfléchir aux technologies qui appuieront les cotisations multi-employeurs à un régime détenu par les membres d'une association professionnelle. En dépit de certains détails de procédure, l'ACP estime qu'il est possible de créer les instruments appropriés pour assurer la réussite d'un tel régime, non seulement pour les physiothérapeutes, mais pour tous les professionnels de la santé au Canada.